



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**



Metz, le 10 JAN. 2024  
N° 500068 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP3939

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or.

**OBJET** : Construction de parcs agrivoltaïques au sol – Saint-Mesmin (21).  
**RÉFÉRENCE** : Courriel du 20 décembre 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos des permis de construire enregistrés sous les numéros PC 021 563 23 M0001 et M0002 relatifs à la construction de parcs agrivoltaïques au sol à Saint-Mesmin.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,  
commandant la division appui des formations

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de la Côte d'Or  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21033 DIJON Cedex

### COPIES :

- ESID Metz ;
- COMBdD Besançon ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Besançon.